

DENYS CHEVILLON - ERIC VINCENT - FREDERIC ANDRE - ANTOINE CHEVILLON
NOTAIRES ASSOCIES

Lydie BZIKOT
Notaire salariée

3, route de Seurre
B.P. 10285
21208 BEAUNE CEDEX

ATTESTATION

TÉLÉPHONE 03 80 26 29 29
TÉLÉCOPIE 03 80 22 54 11

accueil.21074@notaires.fr

Aux termes d'un acte reçu par Maître Frédéric ANDRE Notaire associé de la Société Civile Professionnelle « Denys CHEVILLON, Eric VINCENT, Frédéric ANDRE et Antoine CHEVILLON, Notaires associés d'une société civile professionnelle titulaire d'un office notarial » à BEAUNE, 3, route de Seurre, le 26 février 2020 il a été constaté la VENTE,

Avec la participation de Maître Julien BONICHOT, notaire à BEAUNE, assistant l'acquéreur.

Par :

Madame Josiane Fernande Adrienne ANCIAUX, retraitée, demeurant à BEAUNE (21200) rue Sainte Marguerite Résidence Paul Bouchard.

Née à SAINT-DENIS (93200), le 28 septembre 1945.

Divorcée de Monsieur Denis ROBERT-BETHUNE, suivant jugement rendu par le Tribunal de grande instance de PARIS, le 14 novembre 1985, et non remariée.

Au profit de :

Monsieur Paul Dara Muny TAN, restaurateur, demeurant à BEAUNE (21200) 110 route de Dijon, et Madame Coraline LAPALU, infirmière, demeurant à BEAUNE (21200) 110 route de Dijon.

Monsieur TAN est né à BEAUNE (21200) le 5 décembre 1990,

Madame LAPALU est née à SAO PAULO (BRESIL) le 5 juillet 1993.

Ayant conclu entre eux un pacte civil de solidarité sous le régime de la séparation de biens, le 28 mai 2018, enregistré à la mairie de BEAUNE.

Quotités acquises :

Monsieur Paul TAN acquiert la pleine propriété indivise du BIEN objet de la vente à concurrence de 80 %.

Madame Coraline LAPALU acquiert la pleine propriété indivise du BIEN objet de la vente à concurrence de 20 %.

IDENTIFICATION DU BIEN

Désignation

A BEAUNE (CÔTE-D'OR) 21200 15 Rue Elise Delaroche,
Une maison d'habitation de plain pied comprenant : salon, séjour, cuisine, trois chambres, salle de bains, WC, arrière-cuisine.

Garage attenant.

Terrain autour.

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
BY	338	15 rue Elise Delaroche	00 ha 04 a 93 ca

PROPRIETE JOUISSANCE

L'ACQUEREUR est propriétaire du BIEN à compter du jour de la signature.

Il en a la jouissance à compter du même jour par la prise de possession réelle, les parties déclarant que le BIEN est entièrement libre de location ou occupation.



BUREAUX PERMANENTS à : 21340 NOLAY – 1 rue Saint Pierre Tél. 03 80 21 72 33 Télécopie 03 80 21 88 41
21190 MEURSAULT – 1, rue de Cîteaux Tél. 03 80 21 20 82 Télécopie 03 80 21 23 52

SOCIETE TITULAIRE D'UN OFFICE NOTARIAL - MEMBRE D'UNE ASSOCIATION AGREEE – C.D.C. 0000168431B

IBAN	FR41 4003 1000 0100 0016 8431 B24	BIC	CDG FR PP
------	-----------------------------------	-----	-----------

PRIX

La vente a été conclue moyennant le prix de **DEUX CENT QUINZE MILLE EUROS (215.000,00 EUR)**.

Ce prix a été payé comptant et quittancé à l'acte.

EN FOI DE QUOI la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

FAIT A BEAUNE (Côte d'Or)
LE 26 février 2020

